

Les retraites ne seront pas revalorisées en 2018

Renaud Honoré Solveig Godeluck Le 19/09 à 19:35 Les Echos

EXCLUSIF - Cette année blanche est justifiée par la volonté de rapprocher les revalorisations des pensions et du minimum vieillesse. Ce dernier augmentera de 30 euros en avril 2018 puis de 35 euros en janvier 2019.

Une caresse, puis une petite tape. Les retraités ne doivent pas se réjouir trop vite de l'annonce du gouvernement de dégeler les pensions. Si ces dernières augmenteront bien de 0,8% en octobre après trois années de vaches maigres, en revanche, 2018 sera une année blanche. Selon nos informations, le gouvernement a en effet décidé de décaler d'octobre 2018 à janvier 2019 la prochaine revalorisation du montant de la pension du régime de base.

Un retard dicté en partie par des considérations d'ordre budgétaire: cela devrait permettre d'économiser environ 380 millions d'euros en 2018. Toujours bon à prendre, et ce même si l'accélération de la croissance facilite la réduction du déficit public, désormais attendu à 2,6% de PIB comme «Les Echos» le révélaient lundi soir.

« Simplifier le calendrier »

Le gouvernement met toutefois en avant d'autres considérations pour justifier cette mesure. « *Il y a la volonté de simplifier le calendrier pour les retraités, en rapprochant toutes les revalorisations liées aux pensions* », y explique-t-on. A partir de 2019, la revalorisation du montant des retraites du régime de base et celle du minimum vieillesse seront donc simultanées au 1^{er} janvier.

Ce changement de calendrier accompagnera la nette remontée du minimum vieillesse promise par Emmanuel Macron durant sa campagne présidentielle. Selon nos informations, ce dernier devrait être rehaussé de 30 euros par mois en avril 2018, avant une nouvelle hausse de 35 euros en janvier 2019 et à nouveau 35 euros en janvier 2020. Cela permet d'atteindre rapidement l'enveloppe de 100 euros d'augmentation qui avait été annoncée pour le quinquennat par l'exécutif, et de franchir le seuil des 900 euros par mois pour une personne seule sans ressources.

Quelques contentieux avec les retraités

Si cette revalorisation du minimum vieillesse sera sans doute bien accueillie, le gouvernement prend le risque que l'année blanche pour le montant de la pension reste en travers de la gorge des retraités. Certes, la mesure consiste à décaler de seulement trois mois une augmentation éventuelle. Mais elle intervient alors que les dernières années n'avaient pas été fastes (aucune revalorisation en 2016 et 2014, et un petit +0,1% en 2015).

Surtout le gouvernement a déjà accumulé quelques contentieux avec les retraités, la décision d'augmenter la CSG pour compenser la baisse des cotisations salariales passant en effet très mal. Les retraités sont les grands perdants de cette réforme, qui fait reposer sur eux (et sur les revenus fonciers), les gains de pouvoirs d'achat octroyés aux actifs.